



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 octobre 2024

### ➤ DECISIONS DU BUREAU – COMPTE RENDU

Date	N°	DECISIONS
03/06/2024	1	MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES MULTI-ACCUEILS
	2	MARCHE DE FOURNITURE DE BACS ROULANTS NEUFS POUR LA COLLECTE DES DECHETS - DE PIECES DETACHEES ET DE COMPOSTEURS Marchés d'une durée de 3 ans – renouvelable d'une année supplémentaire : Lot n°1 : fourniture de bacs roulants neufs et pièces détachées – ESE France – Montant estimé : 77 057,57 € HT par an Lot n°2 : fourniture de composteurs - SULO France SAS : Montant estimé : 54 360,00 € HT.
	2	<u>ANNULE ET REMPLACE</u> LA DELIBERATION N°2 DU BUREAU DU 03.06.24 (Cf ci-dessus) – RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE Lot n° 1 : Fourniture de bacs roulants et pièces détachées – ESE France – Montant 77 821,80 € HT et non 77 057,57 € HT.

### ➤ DECISIONS DU PRESIDENT

Date	DECISIONS
N°2024-16 (05.06.2024)	RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE DEUX VEHICULES MINIBUS AU PROFIT DE LA COMMUNE DU BOSC-DU-THEIL DANS LE CADRE D'ACTIVITES DU CENTRE DE LOISIRS Mise à disposition gratuite période du 8 juillet au 2 août 2024 en fonction de leurs disponibilités.
N°2024-17 (05.06.2024)	RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET EQUIPEMENTS PAR LA COMMUNE DU BOSC-DU-THEIL DANS LE CADRE DES ACTIVITES DU POLE ANIMATION JEUNESSE Convention à titre gratuit pour la période allant du 6 juillet au 22 août 2024.
N°2024-18 (10.06.2024)	RELATIVE AU MARCHÉ DE FOURNITURE D'UN LOGICIEL DE GESTION DU SERVICE GESTION ET PREVENTION DES DECHETS ET CONTROLE D'ACCES EN DECHETTERIES Entreprise TRADIM – PARIS (75009) Montant du marché :71 110,00 € HT – Marché d'une durée d'un an reconductible 1 an à compter de la date de notification du marché (Date estimée au 15.06.2024).
N°2024-19 (19.06.2024)	RELATIVE AU MARCHÉ D'ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE POUR LE SPANC Entreprise : GUEZ AUTOMOBILIES – ROUEN (76) Montant estimé : 22 046,37 € HT
N°2024-20 (24.06.2024)	RELATIVE A UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES DITES « RESSOURCES » AVEC LES COMMUNES D'ECAUVILLE, QUITTEBEUF ET VENON.
N°2024-21 (12.07.2024)	RELATIVE AU MARCHÉ DE LOCATION ET ENTRETIEN DES VETEMENTS DE TRAVAIL DES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS DU NEUBOURG Entreprise KALHYGE 1 – DARNETAL (76160) Montant estimatif du marché : 15 683,99 € HT/an - Marché d'une durée d'un an reconductible 3 ans.
N°2024-22 (12.07.2024)	RELATIVE A L'ACQUISITION D'UNE REMORQUE PORTE-ENGIN POUR LE SERVICE VOIRIE Entreprise EUROMATEC – GARCELLES-SECQUENVILLE (14540) Montant estimatif du marché : 7 990,00 € HT
N°2024-23 (12.07.2024)	RELATIVE AU MARCHÉ D'ACQUISITION DE DEUX BALAYEUSES POUR LE SERVICE VOIRIE Entreprise SAMA – BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE – THUE-ET-MUE (14740) Montant estimatif du marché : 18 600,00 € HT
N°2024-15 (17.07.2024)	<u>ANNULE ET REMPLACE</u> LA DECISION N°2024-15 du 29.04.2024 RELATIVE AU MARCHÉ D'ACQUISITION D'UN FOURGON DE SIGNALISATION : La décision a visé – à tort – l'entreprise DOLPIERRE au lieu de la STE STELLANTIS & YOU PSA RETAIL ROUEN Montant estimatif du marché inchangé : 39 626,16 € HT (47 427,64 € TTC).



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 octobre 2024

### ➤ DECISIONS DU PRESIDENT

Date	DECISIONS
N°2024-24 (23.08.2024)	RELATIVE A LA VENTE DU VEHICULE CITROEN JUMPER IMMATRICULE CY-825-QC Garage DOLPIERRE SA – AMFREVILLE-SAINT-AMAND Montant : 1 500 € TTC
N°2024-25 (23.08.2024)	RELATIVE A L'ACCEPTATION DE REMBOURSEMENT DE SINISTRE CHEQUE GROUPAMA POUR UN MONTANT DE 473.06 € À LA SUITE DU SINISTRE SUR LE VEHICULE COMMUNAUTAIRE : EQ-639-KQ.
N°2024-26 (02.09.24)	RELATIVE AU VIREMENT DE CREDITS N°1 ENTRE CHAPITRE SUR LE BUDGET GENERAL EN SECTION D'INVESTISSEMENT CONCERNE SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET « ORDURES MENAGERES » ANNULATION DE TITRES EXERCICES ANTERIEURS
N°2024-27 (13.09.24)	RELATIVE A UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES DITES « RESSOURCES » AVEC LA COMMUNE DE DAUBEUF-LA-CAMPAGNE
N°2024-28 (23.09.24)	RELATIVE AU VIREMENT DE CREDIT N°1 ENTRE CHAPITRE SUR LE BUDGET OFFICE DE TOURISME EN SECTION DE FONCTIONNEMENT
N°2024-29 (24.09.24)	<b><i>ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N°2024-28</i></b> du 23.09.24 ci-dessus RELATIVE AU VIREMENT DE CREDIT N°1 ENTRE CHAPITRE SUR LE BUDGET OFFICE DE TOURISME EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHANGEMENT D'IMPUTATION BUDGETAIRE.
N°2024-30 (25.09.24)	RELATIVE A L'ACCEPTATION DE REMBOURSEMENT DE SINISTRE SUR BATIMENT COMMUNAUTAIRE – 9 325.81 €